Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_113-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 16 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	

Vote	
Aucun	
Pour	: 0
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **20/11/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.
L'an 2026, le 16 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à Mme GOGUET Pascale, M. ROLLAND Thierry à Mme MESMIN Roseline, M. LE VAILLANT Erwan à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -113 — Rapport d'activités et de développement durable 2025 de Rennes Métropole

Rapporteur : M. Arnaud GUINARD, Maire

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le président de l'intercommunalité de rattachement transmet, avant le 30 septembre de chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité N – 1 de son établissement avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport doit être présenté par le maire au Conseil municipal, lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires peuvent être entendus.
En application de ces dispositions, Mme la Présidente de Rennes Métropole vient d'adresser en mairie le rapport d'activités et de développement durable 2025 de la Métropole.

Le rapport d'activités et de développement durable 2025 de Rennes Métropole fait l'objet d'une présentation synthétique par M. le Maire. Il parcourt pour cela les différentes diapositives proposées par l'Intercommunalité à ce sujet. Parmi les faits marquants signalés : la mise en place du plan intercommunal de sauvegarde ; la validation des projets participatifs « Nos Lieux communs » en faveur de la transition écologique ; l'adoption d'un nouveau Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ; l'avis favorable de la Métropole au projet de SAGE Vilaine ; le lancement des travaux de réaménagement des quais de Vilaine à Rennes ; la passation d'un nouveau marché de collecte des déchets début 2025 ; la contractualisation du nouveau PLH avec les 43 communes de la Métropole ; la signature d'une nouvelle délégation de service public pour le réseau de transport en commun STAR ; la poursuite du réaménagement des bâtiments de la Janaie (ex Citroën) au bénéfice des industries du futur, etc...

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_113-DE

La présentation de ce rapport d'activités ne donne pas lieu à de nombreuses remarques. Concernant la nouvelle délégation de services publics des transports en commun, M. Vincent HARDÉ regrette cependant qu'il n'est toujours pas mis en place de lignes transversales. M. le Maire lui précise que de telles lignes ont été mises en exploitation par le passé, mais sans succès, et c'est pourquoi elles ont été fermées. Il fait toutefois observer que Rennes Métropole n'est pas contre de nouvelles expérimentations dans l'avenir.

Au terme de la présentation par le Maire des grandes lignes du rapport d'activités et de développement durable 2025 de la Métropole, le Conseil municipal prend simplement acte de la communication faite de celui-ci.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

